Un pêcheur de Paanama sur la lagune avec sa pêche du jour. Photo : Rashmini de Silva.

LE DÉVELOPPEMENT PAR L'EXPROPRIATION ?

Expulsions forcées et confiscations de terres à Paanama, au Sri Lanka

En 2010, 350 familles d'un peuple autochtone d'agriculteurs et de pêcheurs vivant à Paanama, un village côtier dans l'est du Sri Lanka, ont été expulsées de force et avec violence des terres qu'elles cultivaient et sur lesquelles elles vivaient depuis plus de quarante ans. L'armée les a accaparées pour y établir des campements et elles servent dorénavant à promouvoir le tourisme. Oxfam en appelle au gouvernement sri-lankais pour qu'il donne immédiatement suite à la décision de restituer à la communauté ces terres dont elle est tributaire pour sa subsistance et son alimentation.

Land Rights Now

PARL People's Alliance for Right to Land

OXFAM

1 RÉSUMÉ

Paanama est une zone côtière de la province orientale du Sri Lanka, habitée par des communautés dont les activités agricoles et de pêche constituent les principales sources de subsistance. Le village principal de Paanama a été fondé dans les années 1800 et il s'est élargi au fil des ans à partir du village principal pour s'étendre vers la côte. Dans les années 1970, cinq petites bourgades s'y sont ajoutées[1], que l'on continue toujours d'appeler Paanama. La communauté est unie depuis les événements historiques qui l'ont poussée à s'installer à Paanama ainsi que les années de combat qui s'en sont suivies pour trouver de quoi survivre dans une zone forestière reculée, déchirée par trente années de guerre civile au Sri Lanka. Malgré ces obstacles, cette communauté est restée forte et soudée.

« Il nous a fallu nous unir pour remporter ce combat et obtenir gain de cause, non seulement pour nous-mêmes, mais pour nos enfants et pour les générations qui nous ont transmis ces terres. »

K.D. Rathnamali Kariyawasam, mère et cultivatrice à Paanama.

Pendant près de trente ans, les provinces du nord et de l'est du Sri Lanka ont été au cœur du conflit entre les forces gouvernementales et les Tigres de libération de l'Eelam tamoul (LTTE). À la fin de la guerre en 2009, la province de l'est est devenue un pôle d'attraction touristique avec ses plages luxuriantes, ses zones de surf de notoriété mondiale, comme la baie d'Arugam, et la richesse de ses ressources naturelles.

L'État a expulsé de force près de 350 familles de la communauté de Paanama vivant dans les cinq petites bourgades. Le 17 juillet 2010, les bourgades de Ragamwela et de Shastrawela ont été incendiées pour en expulser les habitants, tandis que dans les trois autres, l'armée a contraint la population à céder ses terres à l'État en érigeant des clôtures et des panneaux décrétant que ces terres appartenaient à l'armée[2]. Leurs maisons étant sous les cendres et leurs cultures détruites, ces familles vivent chez des proches ou dans des abris de fortune temporaires, attendant anxieusement le jour où elles seront autorisées à revenir sur leurs terres.

La marine et l'armée de l'air sri-lankaises ont pris le contrôle de ces terres. Elles y ont installé des campements militaires et construit un hôtel sur la lagune de Paanama baptisé le « Lagoon Cabanas ». L'hôtel est exploité par Malima Hospitality Services, une chaîne hôtelière gérée par la division des loisirs de la marine sri lankaise. Peanut Farm et Paanama Point sont des spots de surf populaires le long du littoral de Paanama. Selon les statistiques de l'autorité sri-lankaise du développement du tourisme, la majorité des touristes en 2015 étaient originaires d'Europe occidentale, et plus particulièrement du Royaume-Uni et d'Allemagne[3].

Les plaintes déposées par la communauté quant au traitement qu'elle a reçu sont restées sans retour. Le bureau régional de la Commission des droits de l'homme du Sri Lanka et le tribunal de première instance local ont tous deux statué que ces terres doivent être restituées à la communauté[4]. Depuis le changement de gouvernement survenu en 2015, le conseil des ministres a pris la décision le 11 février 2015 de restituer à la communauté les terres à Paanama que l'État s'était arrogées[5]. Or à ce jour, cette décision reste sans suite. La communauté vit toujours déplacée.

Les femmes ont joué un rôle de premier plan en exigeant que justice soit faite. Elles ont organisé la communauté pour mettre sur pied des manifestations locales et nationales, soulignant l'injustice de leur expropriation. Malgré l'adversité liée à la perte de leurs foyers et de leurs moyens de subsistance, les femmes continuent de

revendiquer l'autorisation de revenir sur les terres qu'elles ont cultivées pendant près de quarante ans.

La campagne « Défendons le droit à la terre » en appelle à l'application immédiate de la décision prise par le gouvernement du Sri Lanka en 2015 pour que 140 ha de terres à Paanama soient restitués à la communauté.

CHRONOLOGIE : DOSSIER FONCIER DE PAANAMA

Années 1800 Des communautés s'installent à Paanama, le principal village situé à l'intérieur des terres.

Années 1970 Les familles migrent vers la côte pour y pratiquer l'agriculture et la pêche. Cinq bourgades s'y implantent, appelées communément « Paanama ».

1983 Début de la guerre civile au Sri Lanka, qui se concentre au nord et à l'est du pays.

2000 Les communautés contraintes de s'enfuir reviennent sur leurs terres et se mettent à planter des cultures à long terme et à construire des maisons provisoires.

2003 Les pouvoirs publics commencent à revendiquer les bourgades de Paanama comme étant des « terres domaniales ». Les revendications continuent et s'intensifient au cours des 7 années suivantes.

2009 La guerre au Sri Lanka prend fin le 19 mai.

- Le 16 novembre, la police de Pottuvil intente une action contre 7 individus pour intrusion sur des terres domaniales.
- La marine s'arroge les terres appartenant à trois bourgades : celles d'Ulpassa, d'Egodayaya et d'Horekanda, et se met à construire un hôtel.

2010 Le 17 juillet, les familles de Paanama sont expulsées par des hommes armés. Leurs maisons et leurs cultures sont détruites, ainsi que leurs titres de propriété foncière. 350 familles déplacées trouvent refuge chez des parents.

- Le 26 juillet, la communauté dépose une plainte auprès de la Commission des droits de l'homme du Sri Lanka qui, après son enquête, recommande la restitution des terres à la communauté.

2011 Création de l'Alliance du peuple pour le droit à la terre (PARL), pour faire pression contre l'accaparement des terres.

2012 Présentation d'une demande au Conseil des droits de l'homme des Nations unies. La communauté continue de protester et de sensibiliser le public à son expulsion.

2015 Le 11 février, le gouvernement sri-lankais décide de restituer à la communauté de Paanama 140 ha de terres actuellement occupées par l'armée de l'air.

- Le tribunal de première instance de Pottuvil statue que la

communauté n’est pas coupable de violation du droit de propriété et ordonne que ses terres lui soient restituées.

- La population de Paanama continue de mener son combat et essaie à plusieurs reprises de revenir sur ses terres.
- La communauté organise une manifestation de grande envergure qui reçoit une couverture médiatique.

2016 En mai 2016, plusieurs membres de la communauté reçoivent des ordres d’éviction de leurs terres.

2 PROJETS DITS DE « DÉVELOPPEMENT » ET EXPROPRIATION DE COMMUNAUTÉS

Une clôture électrique à haute tension installée pour tenir la communauté à l’écart, et des panneaux avertissant que ces terres appartiennent dorénavant à la marine sri-lankaise. Photo : Shantha Padmakumara.

Pendant la guerre civile du Sri Lanka, l'armée contrôlait de vastes étendues de terres dans les provinces du nord et de l’est du pays. La fin de la guerre en 2009 fit naître chez beaucoup de gens une lueur d’espoir, les poussant à croire dans leur avenir et à investir dans leurs terres, leurs moyens de subsistance et leur communauté. Les communautés déplacées par la guerre n’aspiraient qu’à retourner sur leurs terres. Or ces terres n’ont pas été restituées aux populations qui les occupaient préalablement : celles-ci continuent à vivre déplacées, habitant des campements ou des abris temporaires. Au lieu de cela, les terres ont été utilisées pour y aménager des zones économiques spéciales ou à d’autres fins de développement économique. À l’époque, le gouvernement de Rajapakse favorisait le développement de l’économie et des infrastructures comme moyen de réconciliation. La population a été informée qu’elle n’allait pas pouvoir retourner sur ses terres, celles-ci étant décrétées « d’utilité publique » et leur sacrifice se justifiant pour le bien commun[6]. Plutôt que de contribuer à l’amélioration du bien-être et des moyens de subsistance des populations, ces projets dits de « développement » se sont rapidement révélés nuire aux communautés, et ce en toute impunité[7].

Réputée pour la beauté de son littoral, la province orientale a été retenue pour y développer le tourisme[8]. Face au potentiel économique et touristique qu'elle présente, la question des droits fonciers, de l'accès aux ressources naturelles et de leur contrôle est devenue litigieuse. Bon nombre des projets de développement comportent des investissements étrangers et envisagent l'aménagement de stations touristiques de grande envergure. Ces plans se sont fait entièrement à l'insu des communautés, dont le consentement n'a pas été demandé.

Il est alarmant de constater que beaucoup de ces projets sont placés sous la gestion et le contrôle de l'armée sri-lankaise. Le niveau de corruption qui sévissait à cette période au Sri Lanka a conduit à de nombreux abus de pouvoir par les pouvoirs publics, que la société civile locale a documentés et qui ont été évoqués dans des forums internationaux[9]. Les pouvoirs publics, les militaires et parfois des individus puissants proches des milieux politiques ont soumis les communautés à des campagnes d'intimidation pour les spolier de leurs terres. C'est justement ce qui est arrivé à la communauté vivant à Paanama[10].

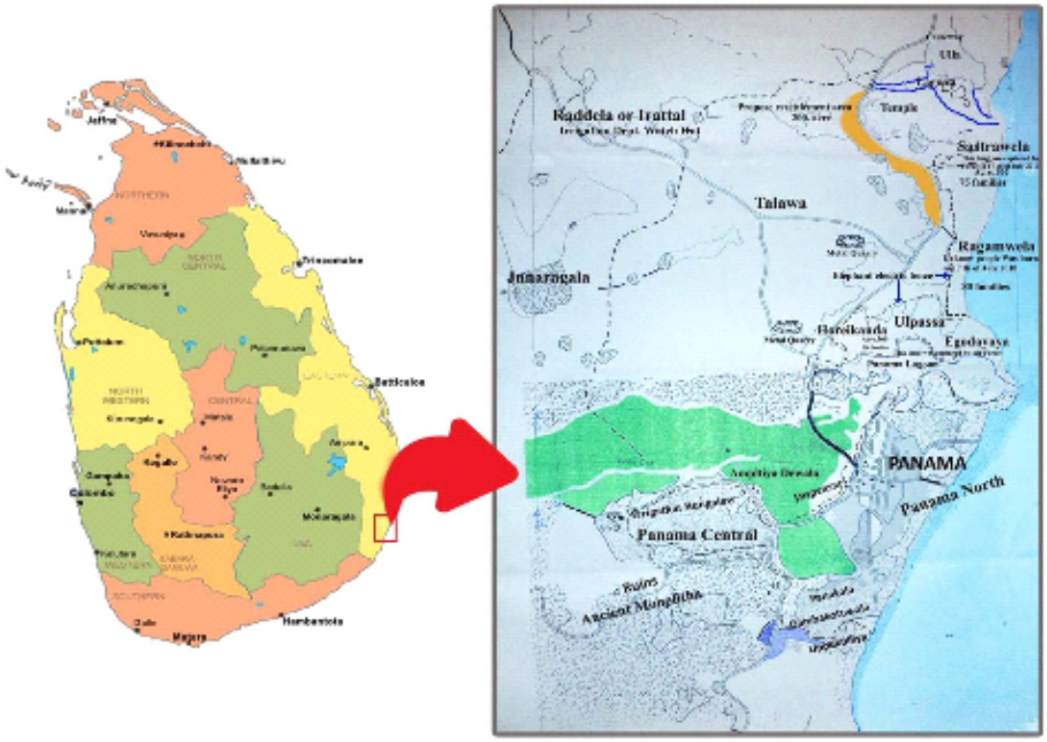

Carte de Paanama, au Sri Lanka

Encadré 1 : La communauté de Paanama

La communauté vit à Paanama depuis les années 1800. Ces terres sont pour la plupart classées au titre de terres domaniales. Une partie d'entre elles étaient cultivées par des familles individuelles, tandis que le rivage et la lagune, qui contribuent de beaucoup à leurs moyens de subsistance et à leur culture, étaient utilisés et gérés collectivement pour la pêche. Au fil du temps, les pêcheurs à Paanama ont élaboré leurs propres us et coutumes. La communauté se sent soudée, du fait de vivre sur ces terres depuis des générations, d'y vivre de leurs récoltes et de la pêche, d'avoir été confrontée à de nombreux obstacles et de les avoir surmontés ensemble. Elle a montré toute sa force dans son combat à revendiquer ses droits fonciers et en formant l'Organisation de protection de Pattu de Paanama (PPPO).

Au Sri Lanka, une communauté ne peut pas être titulaire d'un titre de propriété foncière. L'État octroie des droits fonciers uniquement à des particuliers ou à des organismes légalement constitués. Dans les cinq bourgades de Paanama, rares sont les familles à avoir obtenu un permis foncier délivré par l'État. Les expulsions ont été effectuées sans le consentement préalable libre et éclairé des personnes concernées, et sans indemnisation. La communauté de Paanama s'exprime d'une voix collective, sous la houlette des femmes. Elle se bat pour que ses terres lui soient restituées et pour que l'État reconnaisse ses droits fonciers. Elle ne renoncera pas à sa lutte tant que les 350 familles n'auront pas récupéré leurs terres.

La majorité des familles à Paanama se livrent à la culture itinérante, à la culture en rizière, à la pêche et à la collecte de miel. Les cinq petites bourgades qui s'étaient développées depuis les années 1970 étaient idéales pour l'agriculture, au sol riche et dotées d'un approvisionnement en eau en abondance pour les cultures. Elles disposaient d'un accès facile à la mer et à la lagune, et aux revenus supplémentaires offerts par la pêche. Les villageois cultivaient des légumineuses et d'autres céréales, des ignames, des légumes, des fruits, et plus récemment des cultures permanentes, ainsi que du riz. À la haute saison, ils pouvaient attraper des crevettes, des crabes et des poissons qui venaient se reproduire dans les immenses mangroves, et à la saison sèche ils y ramassaient du bois de chauffage pour leurs maisons. Les plantes cultivées étaient vendues et les excédents leur servaient à leur propre consommation. De nombreuses familles entretenaient des jardins potagers et cultivaient des fruits et légumes. Bien que beaucoup de familles durent suspendre temporairement leurs activités agricoles pour des raisons de sécurité pendant la guerre, dès 2000, elles purent planter des cultures à long terme, telles que la noix de coco, le citron vert, l'orange, la mangue et la goyave. Elles bâtirent des maisons et érigèrent des temples. Pendant plus de quarante années, la communauté a respecté l'environnement riche dont elle faisait partie et en a pris soin. En tant qu'agriculteurs, leur vie entière s'est construite autour de ces terres[11].

En 2005, un homme politique s'est approprié les terres de Ragamwela, l'une des cinq bourgades de Paanama. En 2006-2007, celles-ci ont été remises à la Sooriya Match Company, une entreprise de construction d'allumettes. Ce n'était que le début. En 2009, la marine s'est emparée de force de trois bourgades : celles d'Horekanda, d'Egodayaya et d'Ulpassa en érigeant des clôtures et des panneaux décrétant que les terres appartenaient à la marine. Elle y a implanté des campements et construit un hôtel, le Paanama Lagoon Cabana. Ces appropriations foncières se sont faites en dehors de toutes procédures légales.

Le 17 juillet 2010, les habitations et les cultures appartenant à la communauté vivant dans des bourgades de Shasthrawela et de Ragamwela ont été mises à feu. Les familles ont été agressées par un groupe d'hommes armés non identifiés qui les a expulsées de force de leurs terres. La police locale a commencé par empêcher la communauté de retourner sur ces terres. L'armée de l'air et la marine sri-lankaises n'ont pas tardé à prendre possession de la majeure partie d'entre elles pour y établir des campements. Les cinq petites bourgades de Paanama ont été interdites d'accès en étant ceintes d'une clôture électrique, comme celles utilisées pour se prémunir de l'intrusion des éléphants sauvages. En plus d'expulser les communautés, la marine et l'armée de l'air ont aussi pris possession des terres voisines appartenant au département de la conservation des forêts. Au total, l'armée contrôle près de 500 ha de terres composées de plages, de forêts, de cultures et même des temples[12].

Une partie de ces terres a été remise au Secrétariat présidentiel, qui y a commencé la construction d'un centre de conférence international avant d'abandonner ce projet. Ces événements ont entraîné l'expulsion de 350 familles de la communauté de Paanama vivant dans les cinq petites bourgades.

La communauté a porté plainte auprès de la Commission des droits de l'homme du Sri Lanka (CDH) le 26 juillet 2010[13]. À l'issue d'une enquête, la CDH a recommandé la restitution de ces terres à la communauté[14]. Après le changement de gouvernement, le conseil des ministres a pris en février 2015 la décision de libérer ces terres du contrôle de l'État et de les restituer à la communauté. Pourtant, à ce jour, les pouvoirs publics concernés, à savoir le secrétariat divisionnaire de Lahugala, le secrétariat de district d'Ampara et le commissariat général foncier, n'ont toujours pas pris la moindre mesure en vue de leur restitution. À chaque fois que des membres de la communauté ont essayé d'occuper leurs terres, ils ont essuyé des menaces de la police, qui est allée jusqu'à les poursuivre en justice à plusieurs reprises pour empiéter sur des terres domaniales. Le tribunal de première instance de Pottuvil, dans le district d'Ampara, les a toutefois déclarés non coupables et a ordonné à la police d'autoriser la communauté à revenir sur ses terres[15].

Sur la base de cet arrêt, les populations de Ragamwela et de Shastravela sont retournées sur leurs terres et attendent des pouvoirs publics qu'ils en effectuent la répartition officielle. Les populations des trois autres bourgades sont toujours déplacées. Malgré tout cela, en mai 2016, le secrétaire divisionnaire de Lahugala a délivré des avis d'expulsion en vertu de la loi relative aux terres domaniales (reprise de possession), visant à expulser les communautés de Ragamwela et de Shashtrawela qui ont repris possession de leurs terres.

3 LE COMBAT POUR LES DROITS ET LES MOYENS DE SUBSISTANCE

Bien que certaines familles aient perdu leurs titres légaux dans l'incendie qui a détruit leurs maisons, beaucoup de celles expulsées de force en 2010 possèdent un permis dans les règles et beaucoup peuvent prouver par d'autres documents qu'elles sont titulaires de droits fonciers sur ces terres. Par ailleurs, l'enquête de la CDH a fait apparaître des incohérences quant aux revendications foncières de l'État[16]. Le rapport constate l'incapacité de l'État à prouver de manière irrévocable que les terres appartenaient à un ministère ou à une instance publique spécifique, d'où la recommandation de la CDH de restituer les terres à la communauté.

En plus de cela, la marine et l'armée de l'air se sont appropriées près de 340 ha de terres forestières qui jouxtent Paanama et appartiennent au département de la conservation des forêts. La communauté craint que ces terres soient défrichées pour y construire d'autres hôtels touristiques. Bien que la loi nationale sur l'environnement n° 47 de 1980 exige qu'une évaluation de l'impact sur l'environnement (EIE) soit effectuée avant la mise en œuvre de projets de cette nature, aucune étude de ce type n'a été faite. Les menaces portées contre la communauté par les animaux sauvages se sont intensifiées. La présence de la clôture électrique qui borde ces terres contraint en effet les éléphants à trouver d'autres itinéraires, ce qui les amène à causer des dégâts dans les villages et les terres agricoles.

Depuis plus de six ans, ces communautés de Paanama se sont vu refuser l'accès à leurs moyens de subsistance, à leurs revenus et à leur source d'alimentation. La marine a restreint le droit de la communauté à la libre utilisation de la lagune de Paanama et certaines parties de la mangrove à proximité de l'hôtel restent toujours interdites d'accès. La communauté qui avant cela jouissait d'un accès totalement libre au littoral de Paanama pour y pêcher se voit dorénavant interdite de se rendre sur la plage. L'autorité chargée de la gestion de la lagune de Paanama est responsable de la réglementation de la pêche dans les environs. Ce comité composé de membres de la communauté se trouve cependant démuni face aux forces considérables de la marine. Composée d'agriculteurs et de pêcheurs, la communauté est lourdement tributaire de ses terres pour son alimentation quotidienne et ses revenus. L'enquête réalisée par la CDH a constaté la destruction des cultures par l'usage de véhicules, sans doute par les pouvoirs publics, étant donné que la police se chargeait de la garde de ces terres. Cette destruction délibérée des récoltes des communautés et les incidences qu'elle peut avoir sur leur capacité à pêcher relève d'une violation grave de leurs droits à des moyens de subsistance et à la sécurité alimentaire.

Leur expulsion forcée de leurs terres a entraîné une multitude de violations de leurs droits. Parmi les droits affectés, on compte : le refus du droit à un logement convenable en conséquence de la destruction des habitations, de matériel et du déplacement des populations ; le refus du droit à la sécurité, surtout pour les femmes et les enfants ; le refus du droit à des moyens de subsistance et à une alimentation adéquate ; et le refus du droit à la libre circulation ainsi que du droit d'association. Il ne s'agit là que de quelques-uns des droits essentiels qui continuent d'être bafoués[17]. La communauté de Paanama s'est également vu refuser l'accès à ses lieux de culte traditionnels. Elle attache ainsi une importance historique au temple bouddhiste de Samudranaga, qui relève de la compétence du département de l'archéologie. Ce principal lieu de culte des communautés d'Ulpassa, d'Horekanda et d'Egodayaya se trouve dorénavant sous le contrôle de la marine.

Devant le manque de transparence et l'absence de prise de responsabilité, notamment par les militaires, lors de l'appropriation de force de ces terres en vue de les aménager, les communautés ne sont guère portées à avoir confiance dans les décisions de l'État[18]. Malgré la décision de restituer les terres aux communautés par l'actuel gouvernement arrivé au pouvoir en janvier 2015 au terme d'une campagne prônant des principes de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption, aucune mesure allant dans ce sens n'a encore été prise.

4 ABSENCE DE CONSENTEMENT PRÉALABLE LIBRE ET ÉCLAIRÉ

Après avoir été déplacées pendant des années, certaines personnes se sont installées dans des cabanes temporaires situées sur leurs terres d'origine. Photo : Shantha Padmakumara.

Les mesures d'intimidation perpétrées contre la communauté de Paanama est caractéristique de la plupart des accaparements de terres et des expropriations subies par les communautés autochtones au Sri Lanka. Le pouvoir politique est exercé en faveur de personnes ou d'entreprises riches et puissantes, désireuses d'exploiter la terre. Pourtant, même quand l'État décide de reprendre possession de terres domaniales que des individus occupent illégalement, la loi n° 07 de 1979 relative aux terres domaniales (reprise de possession) prévoit des procédures spécifiques qui, dans le cas présent, n'ont pas été observées. La politique nationale de réinstallation involontaire (« NIRP ») de 2001 appelle à l'application d'un cadre de protection pour les populations déplacées en raison de projets de développement afin de veiller au respect de leurs droits. Elle prévoit la minimisation des effets négatifs, des mesures visant à éviter la réinstallation involontaire par l'étude de solutions de rechange aux projets, et le paiement d'une indemnisation rapide et adéquate aux personnes concernées[19]. Les tribunaux sri-lankais ont confirmé le droit des communautés autochtones à bénéficier de toute acquisition foncière faite dans l'intérêt public, et le droit à la réinstallation ou à l'indemnisation adéquate des communautés expropriées de leurs terres, qu'elles en détiennent ou non les titres de propriété légaux. L'État a dérogé à l'ensemble de ces procédures et garanties et a eu recours à la force et à l'intimidation, en violation de la loi et de son devoir d'agir dans le meilleur intérêt du public. Dans le cas présent comme dans bien d'autres, la communauté locale reste toujours dépossédée.

Les instances publiques locales n'ont pas porté exécution à la décision prise en conseil des ministres de restituer les terres à la communauté locale en raison des puissantes forces politiques présentes au sein-même du gouvernement, qui projettent de se servir de ces terres pour élargir le secteur touristique autour de la baie d'Arugam. L'article 2.3 de la Déclaration des Nations unies sur le droit au développement de 1986 fait obligation aux États d'avoir « pour but l'amélioration

constante du bien-être de l'ensemble de la population et de tous les individus, fondée sur leur participation active, libre et utile au développement et à la répartition équitable des avantages qui en résultent. » Or la communauté de Paanama a été privée de son droit à un consentement préalable libre et éclairé[20]. En 2009, par exemple, il a d'abord été indiqué à la communauté que ses terres allaient être utilisées pour y construire des logements pour les anciens combattants. Au lieu de cela, un campement y a été implanté après la guerre et l'hôtel Lagoon Cabanas a été construit pour promouvoir le tourisme.

Les terres de remplacement offertes à la communauté se trouvent dans une carrière de pierres qui ne convient pas à l'agriculture en raison du manque d'eau et de sol, et qui est située dans un couloir de passage d'éléphants. La communauté souhaite rester sur ses terres et faire partie des principaux décideurs dans toute discussion autour de projets de développement touristique. Pour ces raisons, la communauté de Paanama campe sur sa décision de refuser toutes terres de remplacement.

Ces procédures prises en toute impunité, surtout en matière de développement, représentent un obstacle majeur pour la communauté. Bien que les décisions rendues par la CDH, un tribunal de première instance et le conseil des ministres pèsent toutes en sa faveur, une communauté expropriée n'arrive toujours pas à obtenir gain de cause auprès des pouvoirs publics. Malgré les promesses et les garanties des hommes politiques de restituer les terres à la communauté, à ce jour, aucune mesure n'a encore été prise. Le développement est certes essentiel, néanmoins les communautés autochtones devraient s'inscrire au cœur de l'action, en bénéficiant du processus de développement tout en y contribuant.

Encadré 2 : Une communauté à la défense de ses droits à la terre et à ses moyens de subsistance

En collaboration avec de grands groupes de la société civile et de réseaux tels que l'Alliance du peuple pour le droit à la terre (PARL), les femmes et les hommes de Paanama sont descendus dans la rue pour sensibiliser l'opinion à leur expulsion des terres qu'ils ont occupées pendant plus de quarante ans.

« C'est alors que nous nous sommes rendu compte qu'il ne servait à rien de nous présenter seuls devant les pouvoirs publics, qu'il était inutile de lutter individuellement pour nos propres terres. Nous avons pris conscience que nous devions nous unir pour remporter ce combat et obtenir gain de cause, non seulement pour nous-mêmes, mais pour nos enfants et pour les générations qui nous ont transmis ces terres », a déclaré Rathnamali, une cultivatrice de Paanama, soulignant l'importance d'une action collective.

Les femmes ont joué un rôle déterminant dans la lutte à Paanama pour la revendication des droits fonciers. *« Nous nous sommes organisés et mobilisés en formant un groupe. En 2012, nous avons manifesté pour réclamer la restitution de nos terres. Un groupe de femmes a grimpé sur le toit de la coopérative du village près de la route principale de Paanama et a refusé d'en descendre tant que les autorités ne nous répondraient pas,* » a expliqué Rathnamali. Les femmes continuent toujours de participer à des initiatives de pression et de plaidoyer pour la communauté Paanama.

En juillet 2015, avec le soutien d'Oxfam et de PARL, la communauté a organisé une manifestation de masse et une tournée médiatique lors de laquelle des villageois ont tenté de pénétrer sur leurs terres, et des femmes et des hommes ont interpelé les autorités locales pour que l'accès leur y soit accordé. Cet événement a suscité une très large couverture médiatique par la chaîne télévisée locale et sur les médias sociaux.

5 RECOMMANDATIONS

- Le secrétaire divisionnaire de Lahugala doit s'abstenir d'empêcher la communauté de retourner sur ses terres. Le secrétaire divisionnaire doit retirer l'avis d'expulsion envoyé aux membres de la communauté et prendre des mesures visant à l'application de la décision du conseil des ministres.
- La décision prise le 11 février 2015 par le conseil des ministres de restituer aux familles les 140 ha de terres à Paanama qu'elles occupaient auparavant doit être immédiatement portée à exécution par le commissariat général foncier, le secrétaire du district d'Ampara et le secrétaire divisionnaire de Lahugala.
- Le gouvernement sri-lankais doit offrir une indemnisation adéquate pour la perte de revenus et de moyens de subsistance ainsi que la destruction d'habitations et de biens ménagers, et doit apporter son soutien au rétablissement des moyens de subsistance lorsque les familles récupèrent leurs terres.
- Le secrétaire du district, le secrétaire divisionnaire et l'ensemble des pouvoirs publics doivent veiller à rendre pleinement publics tous les plans de développement envisagés pour la région. Il convient de respecter et de protéger le droit du public à l'information, et son droit à la révision, à la modification et à la contestation des plans proposés.
- L'État doit avoir pour principe général d'envisager l'acquisition de terres privées que lorsqu'il existe un avantage indéniable à le faire pour la population autochtone ou le grand public. Les tribunaux sri-lankais ont reconnu que les pouvoirs publics ne jouissent pas d'un pouvoir discrétionnaire absolu lors de l'acquisition de terres privées et que toute acquisition de la sorte doit être dans un but qui profite à la communauté locale.
- Le ministère des Terres doit impérativement veiller au respect de la procédure régulière, stipulée par la loi, pour toute acquisition de terres privées par l'État.
- Avant toute décision tenant à l'acquisition de terres privées ou l'exécution de projets de développement, des études doivent obligatoirement être effectuées quant à l'impact sur l'environnement, sur le plan social et sur les droits humains qu'ils pourraient avoir.
- Le gouvernement sri-lankais doit appliquer la politique nationale relative à la réinstallation involontaire pour assurer la protection des droits des personnes touchées par des projets de développement.

Encadré 3 : À propos de la perte de terres et de moyens de subsistance

« Nous possédions nos propres terres. Elles étaient plus proches de la lagune, ce qui nous permettait de nous livrer facilement à nos activités de pêche. Nos cultures itinérantes nous procuraient non seulement des revenus, mais aussi de la nourriture pour ma famille. »

–Rathnamali, cultivatrice de Paanama.

Depuis qu'elle a été expulsée de ses terres en 2010, Rathnamali vit maintenant avec des proches. Elle et son mari continuent de cultiver du riz, mais sur des terres de rizières qu'elles louent. Les revenus du ménage s'en ressentent, en raison du loyer qu'ils doivent payer pour cultiver la terre et de l'argent qu'ils doivent payer pour se nourrir. Ils ont été contraints d'abandonner la culture « chena ».

« Nous n'avons plus de terres pour y cultiver notre propre nourriture comme avant. À cause de cela, nous sommes contraints de consacrer une grosse partie de nos revenus à l'achat de nourriture dans les magasins. Depuis que nous avons été expropriés de nos terres, la vie est dure. »

« J'habitais à Ragamwela et je pratiquais la culture itinérante sur 1,2 ha de terres. J'arrivais comme cela à subvenir aux besoins des cinq membres de ma famille. J'ai un permis qui m'autorise à utiliser ces terres. Je ne touche pas la moindre allocation sociale [...]. J'ai toujours vécu à la sueur de mon travail acharné. Je cultivais mes terres même hors saison, car cette région compte de l'eau en abondance, et les cultures y poussent sans mal. Ils nous ont expropriés de nos propres terres pour en faire cadeau à des entreprises et des hôtels. Nous nous retrouvons maintenant à la rue. Nous ne possédons pas de terres, si bien que nous sommes de simples travailleurs agricoles, et nous n'avons pas de maison bien à nous. »

–G.M.Bandara, paysan de Ragamwela

La famille de Rathnamali Kariyawasam fait partie des 350 familles d'agriculteurs expulsées de force de leur foyer à Paanama. Photo : Shantha Padmakumara

RÉFÉRENCES

Pearce, F. 2016. *Terres Communes : Sécuriser les droits fonciers et protéger la planète* International Land Coalition, Oxfam et Rights and Resources Initiative. Disponible à l'adresse suivante https://www.oxfam.org/fr/rapports/terres-communes

Loi sri-lankaise sur l'acquisition des terres n° 05 de 1950

Politique nationale sri-lankaise de réinstallation involontaire

Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCR). 2010. Le droit à une alimentation adéquate, Fiche d'informations n° 34. http://www.ohchr.org/Documents/Publications/FactSheet34en.pdf

Commission des droits de l'homme du Sri Lanka, Bureau régional, Ampara. Rapport d'enquête, 13 août 2010.

Aryadasa Ratnasinghe. 27 août 2002. *Chena Cultivation: Most Primitive type of Agriculture*. Daily News. http://archives.dailynews.lk/2002/08/27/fea06.html

Jurisprudence sri-lankaise :

- Mendis et al contre Perera et al. SC (FR) 352/2007
- Manel Fernando contre D.M. Jayaratne, Ministre de l'Agriculture et des Terres et Autres, 2000 (1) SLR 112
- De Silva contre Atukorale, Ministre des Terres, de l'irrigation et du développement mahaweli et Un autre, Appel SC n° 76/92, Alinéa 296.

NOTES

Tous les sites Internet ont été consultés le 30 août 2016.

1 Bourgades de Shashtrawela, Ragamwela, Ulpassa, Egodayaya, Horekanda dans la division de Grama Niladhari de Shashtrawela, division du secrétariat divisionnaire de Lahugala, district d'Ampara, Sri Lanka.

2 Saman Mannikkaarachchi. Terres à Ampara appartenant à des villageois cinghalais et tamouls, saisies de force pour y aménager une base navale et y développer le tourisme. Transcurrents. 27 août 2011. http://transcurrents.com/news-views/archives/3462

3 Autorité sri-lankaise du développement du tourisme. Rapport statistique annuel 2015, http://www.sltda.lk/sites/default/files/Tourist_Board_Annual_Report_2015.pdf

4 Tribunal de première instance de Pottuvil.

5 Gouvernement du Sri Lanka, décision du conseil des ministres sur les terres. 21 février 2015. http://www.news.lk/cabinet-decusions/item/6160-decisions-taken-at-the-cabinet-meeting-held-on-11th-february-2015

6 La loi sur l'acquisition foncière prévoit l'acquisition de terres privées à des fins d'utilité publique, stipulant la procédure à observer et les indemnités à verser. En revanche, la loi sri-lankaise n'autorise pas l'accaparement ou la rétention de terres privées par l'armée, ni leur utilisation pour d'autres projets de développement sans avoir recours aux procédures prévues par la loi.

7 Centre for Policy Alternatives. Novembre 2013. Politique, stratégies et pratiques en matière d'acquisition foncière et de questions connexes dans le nord et l'est du Sri Lanka. Parmi d'autres régions concernées, on peut citer Sampur, Weli Oya, Kalpitiya.

8 Plan national d'aménagement du territoire et propositions de projets pour le Sri Lanka 2011 – 2030 3 mars 2012.

9 Supra n.8. Aussi la lettre de FORUM-Asia adressée au Conseil des droits de l'homme des Nations unies, le 13 février 2012.

10 Centre for Policy Alternatives. Politique, stratégies et pratiques en matière d'acquisition foncière et de questions connexes dans le nord et l'est du Sri Lanka. Novembre 2013. Parmi d'autres régions concernées, on peut citer Sampur, Weli Oya, Kalpitiya. Aussi la lettre de FORUM-Asia adressée au Conseil des droits de l'homme des Nations unies, le 13 février 2012.

11 Sajeewa Chamakara. 2014. L'accaparement des terres à Paanama et la destruction de la vie villageoise - Environmental Conservation Trust. Voir aussi la Commissions des droits de l'homme du Sri Lanka. 13 août 2010. Bureau régional, Ampara. Rapport d'enquête.

12 Ibid.

13 Numéro de plainte HRC/AM/105/10/B/OT.

14 Commission des droits de l'homme du Sri Lanka, Bureau régional, Ampara. Rapport d'enquête, 13 août 2010.

15 Numéro de dossier 8455/PC/09, Tribunal de première instance de Pottuvil, Arrêt du 6 mai 2015.

16 Commission des droits de l'homme du Sri Lanka, Bureau régional, Ampara. Rapport d'enquête, 13 août 2010.

17 BHCDH des Nations unies. Le droit à une alimentation adéquate, Fiche d'informations n° 34

18 Note sur le Sri Lanka. Panama People Refuse to Leave Military Occupied Land. http://srilankabrief.org/2016/06/panama-people-refuse-to-leave-military-occupied-their-land

19 Ministère sri-lankais de la mégapole et du développement de la province occidentale. Janvier 2016. Cadre d'orientation de réinstallation pour le projet de développement de villes stratégiques http://www.uda.lk/pdf/Resettlement%20Policy%20Framework%20-%20SCDP.pdf

20 Politique nationale sri-lankaise de réinstallation involontaire.

© Oxfam International et People's Alliance for Rights to Land (PARL) septembre 2016

Ce document a été rédigé par Thigai Piyadasa. Oxfam remercie Pubudini Wickramaratne et Rashmini de Silva pour leur assistance dans sa réalisation. Ce document fait partie d'une série de rapports visant à alimenter le débat public autour des questions de politique humanitaire et de développement.

Pour toute information supplémentaire concernant les questions soulevées dans ce rapport, veuillez contacter advocacy@oxfaminternational.org

Ce document est soumis aux droits d'auteur, mais peut être utilisé librement à des fins de campagne, d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source. Le détenteur des droits demande que toute utilisation lui soit notifiée à des fins d'évaluation. Pour copie dans toute autre circonstance, réutilisation dans d'autres publications, traduction ou adaptation, une permission doit être accordée et des frais peuvent être demandés. Courriel : policyandpractice@oxfam.org.uk.

Les informations contenues dans ce document étaient correctes au moment de la mise sous presse.

Publié par Oxfam GB pour Oxfam International sous 978-0-85598-793-0 en septembre 2016. Oxfam GB, Oxfam House, John Smith Drive, Cowley, Oxford, OX4 2JY, Royaume-Uni.

OXFAM

Oxfam est une confédération internationale de 20 organisations qui, dans le cadre d'un mouvement mondial pour le changement, travaillent en réseau dans plus de 90 pays à la construction d'un avenir libéré de l'injustice qu'est la pauvreté. Pour de plus amples informations, veuillez contacter les différents affiliés ou visiter www.oxfam.org

Oxfam Amérique (www.oxfamamerica.org)
Oxfam Australie (www.oxfam.org.au)
Oxfam-en-Belgique (www.oxfamsol.be)
Oxfam Canada (www.oxfam.ca)
Oxfam France (www.oxfamfrance.org)
Oxfam Allemagne (www.oxfam.de)
Oxfam GB (www.oxfam.org.uk)
Oxfam Hong Kong (www.oxfam.org.hk)
Oxfam IBIS (www.ibis-global.org)
Oxfam Inde (www.oxfamindia.org)
Oxfam Intermón (Espagne) (www.intermonoxfam.org)
Oxfam Irlande (www.oxfamireland.org)
Oxfam Italie (www.oxfamitalia.org)
Oxfam Japon (www.oxfam.jp)
Oxfam Mexique (www.oxfammexico.org)
Oxfam Nouvelle-Zélande (www.oxfam.org.nz)
Oxfam Novib (Pays-Bas) (www.oxfamnovib.nl)
Oxfam Québec (www.oxfam.qc.ca)

Membres observateurs :

Oxfam Brésil (www.oxfam.org.br)
Oxfam Afrique du Sud

Land Rights Now

PARL People's Alliance for Right to Land

OXFAM